

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE CORREZE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMPNIAT

Délibération n° 2023-12

Nombre de Conseillers:

En exercice 14

Présents 11

Votants 12

Pouvoir : Mme Pejoine-Magnaudet à M. Beynet

Accusé de réception en préfecture
019-211906805-20230328-2023-12-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Objet : Attribution marché entretien éclairage public.

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-huit mars à dix-huit heures quinze, le conseil municipal de la commune de Dampniat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2023

Présents: Mmes et MM BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MARTY, MERAUD, OVTCHARENKO, POMPIER et POIRIER.

Absents excusés : Mmes PEJOINE-MAGNAUDET, RAYNAL et M. PEREIRA

Secrétaire de Séance : Mme POIRIER

Le maire rappelle au conseil municipal que le contrat d'entretien de l'éclairage public s'est terminé le 31/12/2022, il convient donc de le renouveler pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2023.

Nous avons consulté, sur une base type de test de dépannage, deux entreprises SDEL et EQUANS (INEO) et avons reçus une proposition de chaque entreprise synthétisée dans le tableau ci-dessous

	SDEL	EQUANS (INEO)
Forfait déplacement	0.00€	128.10€
Intervention par foyer	0.00€	19.95€
Intervention sur un tableau	00,00€	19.95€
Lampe sodium 70w SHP	30.00€	74.55€
Lampe sodium 100 ou 150 w SHP	33.00€	82.95€
Main d'œuvre	132.00€	0.00€
Fusible tout calibre	5.00€	2.10€
Eco-participation	0.00€	0.15€
Eclairage LED	Pas d'info !	Garantie 5 ans Contrôle à distance des lampes panne possible sur driver (en stock)

Monsieur le maire précise qu'une partie de la commune est en éclairage led et que l'ensemble de la commune devrait être équipé en totalité cette année.

Après examen des offres et compte tenu de l'absence de réponse de la SDEL sur le coût d'entretien de l'éclairage led, il est proposé de retenir l'entreprise Equans pour le marché d'entretien de l'éclairage public à compter du 1^{er} avril 2023 et pour une durée de 3 ans

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'accepter la proposition ci-dessus énoncée
- de donner tous pouvoirs au maire pour signer et régler tous documents afférents
- d'autoriser le maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme,
Le maire,


Jean-Pierre BERNARDIE